Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260715-A150726DAGISM01-AR

VILLE DE CLERMONT FERRAND

LE MAIRE
DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ainsi conçu : « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. »
- VU les délibérations du Conseil Municipal du 27 mars 2026,
- VU le procès-verbal et ses annexes de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection du Maire et des Adjoints,
- VU le tableau du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU l'arrêté municipal fixant les délégations de fonctions aux Adjoints en date du 12 mai 2026,
- VU l'arrêté municipal fixant les délégations des Conseillers délégués en date du 12 mai 2026
- Considérant la démission de ses fonctions d'adjoint au Maire en charge des finances et de l'économie sociale et solidaire de M Robert PAGES acceptée par Mme La Préfète du Puy de Dôme par courrier du 01 juillet 2026

ARRÊTE

ART. 1 : Les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 12 mai 2026 portant délégation de fonctions des adjoints devenues sans objet sont abrogées.

ART. 2 : Les dispositions des articles 9 et 19 de l'arrêté du 12 mai 2026 portant délégation des conseillers délégués sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

ART. 3 : M. Quentin DISSARD, Conseiller Municipal, reçoit délégation de fonction pour assurer les services concernant :

ÉCONOMIE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

- Être identifié comme le référent de la Ville sur les questions d'ESS
- Soutenir le développement de l'ESS sur le territoire clermontois
- Suivi du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Initier et accompagner le développement sur le territoire clermontois des biens et des services limitant la consommation des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables
- Développer l'utilisation de matériaux et produits recyclés notamment dans les marchés publics, les activités et les constructions de la Ville

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260715-A150726DAGISM01-AR

ART. 4 : M. Jean-Baptiste LE HEN, Conseiller Municipal, reçoit délégation [illegible] services concernant :

FINANCES ET FISCALITE

- Assurer le suivi du budget (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire et compte financier unique) et plus largement des finances de la Ville (ensemble des opérations financières de la Ville)
- Piloter le Budget carbone et les annexes vertes afin d'orienter les budgets de la collectivité dans le cadre de la lutte contre le changement climatique
- Favoriser l'optimisation des recettes, les partenariats financiers et le mécénat
- Développer la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et la PPI Verte
- Assurer le suivi de la commande publique (marchés publics et délégations de Service Public)

ART. 5 : M. Quentin DISSARD et M. Jean-Baptiste LE HEN, mentionnés au présent arrêté reçoivent également délégation signature de Monsieur le Maire dans leurs domaines de compétences respectifs.

ART. 6 : Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

ART. 7 : La Direction Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 JUIL. 2026

Le Maire,

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le 15 JUIL. 2026
- Transmis au représentant de l'Etat le 15 JUIL. 2026
- Publié par mise en ligne le 15 JUIL. 2026
Julien BONY

Julien BONY